



*l'abc  
de l'info*

*Des éoliennes dans le paysage wallon*

## *Autant en apporte le vent*

*Le coup de pouce aurait-il fait effet? Avec l'obligation prochaine, pour tous les fournisseurs d'électricité, d'attester qu'un pourcentage minimum de leur énergie provient de sources renouvelables, les exploitants d'éoliennes ont de bonnes chances désormais de vendre avec profit leur production électrique. Depuis les investisseurs commencent à se manifester en Région wallonne...*

**C'**est un indice parmi d'autres: la Région a d'ores et déjà accepté une douzaine de demandes d'étude de vent<sup>(1)</sup>, et les premières demandes de permis sont rentrées à l'administration. Aucun doute, les éoliennes arrivent! Il y a là de quoi réjouir tous les défenseurs de l'énergie verte, dont nous sommes incontestablement. Pourtant, l'apparition des héritières de nos moulins à vent de jadis ne fait pas que des heureux. Le promoteur d'un projet de quatre éoliennes à Celles (Pays des Collines) est bien placé pour le savoir, au terme d'une séance d'information dont ses (futurs) riverains ne sont pas sortis convaincus<sup>(2)</sup>.

### **Pur débat**

Les incidences strictement environnementales des éoliennes ne sont pourtant pas bien lourdes. Le bruit est plutôt minime dès qu'on s'écarte de l'installation; l'ombre portée des pales peut être plus gênante dans la mesure où elle génère un effet stroboscopique, mais ce problème s'atténue vite avec la distance. En revanche, les incidences paysagères ne sont, elles, pas négligeables: l'ensemble de la structure dépasse les 100m de haut, le seul diamètre des pales atteignant 80m par exemple dans le projet de Celles. Et on ne peut guère compter sur l'intégration vu le caractère technique de la construction, auquel l'état-major général des forces armées et l'administration de l'aéronautique ajoutent des exigences de balisage dont la fonction n'est évidemment pas de briller par la discrétion.

Bref, la question essentielle est là: dans un paysage régional déjà défiguré en maints endroits, jusqu'à où la multiplication des parcs éoliens est-elle acceptable? Dur débat pour les environnementalistes, qui pourraient bien voir s'opposer défenseurs du paysage et promoteurs des énergies renouvelables!

### **L'éolien wallon**

L'avenir dépend au premier chef des objectifs régionaux en matière de politique énergétique. Ceux-ci fixent à 8% la part des énergies renouvelables dans la production électrique à l'horizon 2010; l'éolien devrait fournir 700Gwh/an, soit la

...

... consommation de 200.000 ménages, pour autant que l'on stabilise la demande actuelle. La moitié sera installée *off shore*, c'est-à-dire en territoire fédéral. Le territoire wallon accueillera l'autre moitié, ce qui représente une bonne centaine d'éoliennes. Qui seront les investisseurs? Des entreprises, des pouvoirs publics, vous, moi, tout le monde ou presque: le marché de l'électricité est en effet libéralisé, et les montants d'investissements sont plutôt raisonnables: il faut compter environ 750.000 à 1.500.000 euros par éolienne. Trop cher pour vous? Des coopératives se créent, qui accueillent les capitaux même modestes<sup>(3)</sup>... avis aux amateurs!

### Quel permis d'urbanisme?

La construction d'un parc d'éoliennes requiert le permis de bâtir exigé pour toute installation fixe (art. 84 du CWATUP). Pour autant que l'électricité produite soit acheminée vers le réseau public, le parc est considéré comme un équipement de service public et par conséquent, il peut être implanté dans n'importe quelle zone du plan de secteur pour autant qu'il s'intègre au site bâti ou non bâti (art. 110 du CWATUP). Cet avantage signifiant ne sera pas accordé au promoteur qui se fournirait lui-même mais il n'y a guère de demandes de ce type actuellement.

L'implantation d'un parc éolien requiert par ailleurs une étude des incidences sur l'environnement, obligatoire dès que la puissance installée atteint 1 MW. La réforme en cours des permis d'exploiter prévoit cependant d'élever substantiellement ce seuil, puisque le projet d'arrêté établissant la liste des établissements classés le porte à 7MW (rubrique 40.10). ■

### Limites

Où iront les installations? Plusieurs facteurs jouent, qui limitent les possibilités à cet égard. Il faut évidemment que le site soit suffisamment exposé au vent; celui-ci doit souffler pendant au moins un quart du temps. Ensuite la Défense nationale et l'administration de l'aéronautique imposent de sévères contraintes; les zones d'exclusion - zones d'approche des aéroports et d'exercices militaires - couvrent en

effet la plus grande partie du territoire régional. Enfin, la plupart des projets visent à fournir le réseau et il faut s'y connecter: le coût est à charge du demandeur et devient vite décourageant avec la distance.

### Critères

On ne sait malheureusement pas encore clairement sur quelle base la Région délivrera le permis d'urbanisme. Une chose est certaine: l'ensemble des aménageurs s'accorde à considérer qu'il faut regrouper les infrastructures. Il importe donc que les sites soient utilisés de manière optimale, ce qui postule que plusieurs demandeurs puissent, le cas échéant, être regroupés en un même parc même s'ils ne s'y installent pas tous en même temps. En matière d'antennes GSM, cet enjeu-là avait été «loupé», la Région n'ayant pas adopté les mesures propres à contrer la tendance des opérateurs à s'exclure mutuellement; la conséquence en a été une dispersion maximale des antennes sur le territoire.

Le moyen le plus sûr de réussir cette fois le regroupement serait que la Région désigne les sites elle-même et préalablement aux demandes, mais elle n'a pas jusqu'à ce jour choisi cette option, faute notamment de connaître de manière suffisamment fine la force des vents sur son territoire. La Wallonie a bien son atlas des vents, réalisé par Tractebel, mais ce document est basé sur un maillage d'un kilomètre, trop lâche dans ce cadre-ci.

Au Danemark, des propositions des communes ont servi de base au choix des sites par l'autorité publique; en Wallonie, c'est au demandeur qu'il



Eolienne à Perwez.

## le coin de la punaise

Chronique de la petite  
bête qui pique et qui pue



revient de proposer une implantation à avaliser par l'autorité.

Sur quels critères? Sollicité récemment par la Commission régionale d'aménagement du territoire à l'occasion d'un projet éolien à Sainte-Ode, le Ministre Foret a dit son intention de faire réaliser une étude de faisabilité générale sur le territoire wallon.

En attendant, l'on peut pointer quelques éléments à examiner: force du vent, distance minimale à l'habitat (au Danemark, la limite est de 100m), implantation optimale de manière à ne pas gaspiller la surface d'un site de qualité. Et rentabilité: l'éolienne ayant une image «verte» qui en fait une carte de visite attractive pour les entreprises, il n'est pas impossible que l'on voie arriver des demandes conçues en fonction de la visibilité du projet plutôt que de sa viabilité économique; or, toutes les installations doivent avoir du rendement, sous peine de les voir se multiplier de façon irrationnelle. Enfin, il incombera à l'étude d'incidences d'examiner les effets du projet sur le plan paysager.

Les éoliennes arrivent, et c'est une vaste opération qui se profile dans l'avenir immédiat de la Wallonie. La réussissons-nous? C'est là affaire de philosophie d'aménagement, une philosophie qu'on ne peut tarder à mettre au clair; car la demande est là, qu'il ne faut pas décourager sous peine de rater l'occasion de nous donner des ailes. ■

J. Kievits

(1) sur les douze demandes, une émane d'un particulier, une d'un agriculteur, une d'une commune et neuf d'entreprises; trois demandes concernent la province de Hainaut, cinq celle de Namur, quatre celle de Liège. Source: DGTRE

(2) Le Soir, 8 novembre 2001

(3) voir ENVIRONNEMENT n°59, p.9

(4) pour être précis, une production de 350 GWh/an nécessite une puissance installée de 175 MW environ. Les éoliennes qu'on installe actuellement ont une puissance nominale d'environ 2 MW.

### Côté associations

• Les Compagnons Eole: Antoine Ide: 010 68 04 12, ide.antoine@compagnons-eole.be

• Die Raupe: Patrick Kelleter: 087 74 33 20, patrick.kelleter@energie2030.com

Ces deux associations membres d'IEW expérimentent l'énergie éolienne.

• L'APERe vous renseigne sur les énergies renouvelables: Michel Huart: 02 218 78 99, apere@skynet.be

### Zone tampon

Sans le petit liseré vert, c'est un projet de lotissement comme un autre. Il occupe des prairies situées entre des rues existantes, et vient donc insérer de nouvelles maisons à l'arrière des habitations.

Le petit liseré s'étale entre les jardins existants et les jardins à venir. Sa couleur répond à celle d'un petit carré figurant dans la légende, et à côté du petit carré il est écrit sur le plan: zone tampon.

Je n'invente pas. Il y a donc vraiment, en Wallonie, un auteur de projet qui a eu l'idée neuve d'insérer une zone tampon entre anciens et nouveaux habitants d'un même quartier, et cette idée ne doit pas être mauvaise puisque, si l'on en croit le bureau chargé de l'étude d'incidences, l'existence de cette zone a été saluée par les anciens habitants (pas par les nouveaux puisqu'ils n'existent pas encore) et a permis une meilleure acceptation du projet par ses riverains.

On savait déjà que la meilleure maison était celle du bout de la rue et que la meilleure haie était faite en thuyas, parce que ça ne perd pas ses feuilles et avec ça la voisine ne peut voir ce qui bout dans les casseroles de la cuisine -ça ne regarde personne, n'est-ce pas? Mais ici on vient de faire un pas en avant: plus large que l'espace entre les villas, plus touffu que la haie de thuyas, voici la zone tampon. Que sera le stade suivant? Les chevaux de frise? Les murs garnis de tessons de bouteille?

On ne saurait, il est vrai, être trop prudent avec ses congénères. Qu'est-ce qui nous prouve, en n'examinant que ceux que j'ai croisés en rentrant du boulot, que l'aveugle qui arpente le quai de la gare était un vrai, que les jeunes qui se tenaient à la sortie ne préparaient pas un sale coup, que le chauffeur du bus ne va pas demain péter les plombs et zigouiller quelques voyageurs, que la vieille dame du coin ne passe pas ses soirées à garnir des enveloppes avec de la poudre blanche? Mieux vaut donc s'entourer d'un espace à l'abri des regards, n'en sortir que prudemment carrossé dans sa voiture et ne fréquenter que des gens soigneusement choisis. D'ailleurs la télé, seule intrusion de l'extérieur dans mon petit intérieur calfeutré, me donne raison: elle ne montre que des trucs horribles. Ce soir, nous avons vu successivement: un aveugle esseulé qui est tombé sur les voies de chemin de fer, un centre psy qu'on ouvre tant il y a de jeunes en manque de références, un chauffeur de bus qui s'est suicidé faute de quelqu'un à qui parler, une vieille dame qu'on a retrouvé morte depuis trois jours dans sa maison - elle n'avait plus de visites. Et j'oublie le pire: dans un quartier comme le vôtre et le mien, trois voyous ont home-jacké des gens comme vous et moi. Il y a eu des coups de feu, la dame a hurlé, mais les voisins, vous pensez bien, n'ont rien entendu: avec la zone tampon... ■ La Punaise